

# FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT **DE LA VIE ASSOCIATIVE**

### Qu'est-ce que c'est?

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (F.D.V.A.) est un dispositif financier de l'Etat de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement. Il y a deux volets, les associations sportives ne sont éligibles qu'au volet "Fonctionnement global et actions innovantes".\*

## Appel à projets

Le présent appel à projets répond soutien aux associations souhaitant financer son activité globale.

## Pour qui?

Ce financement s'adresse aux petites et moyennes associations dont les associations sportives.

## Comment faire une demande?

Via la plateforme : Le Compte Asso, le club devra déposer le dossier d'appel à projets complété. Il devra être déposé avant le 20 février 2023 midi.

### **Documents utiles**



- FDVA "fonctionnement-innovation" : les appels à projets 2022
  Retrouvez l'appel à projets régional Grand Est <u>ici</u>

<sup>\*</sup>Les associations sportives ne sont pas éligibles pour le volet "Formation des bénévoles".

## Associations éligibles

#### Sont éligibles :

- Les associations du Grand Est, ayant leur siège social dans la région,
- Les associations répondant aux trois conditions du tronc commun d'agrément : objet d'intérêt général, gouvernance démocratique et transparence financière.

## Actions éligibles

#### Sont éligibles :

- Le fonctionnement global de l'association,
- Le financement d'un **projet en cohérence avec l'objet de l'association** et concourant au développement, à la consolidation, à la structuration de la diversité de la vie associative locale.

### Période d'actions

Le projet devra être **réalisé en 2023** ou avoir été engagé, au plus tard, le 31 décembre 2023.

### Modalités de soutien

Les subventions pourront varier de 1 000€ à 15 000€ pour les projets départementaux mais également pour les projets interdépartementaux et **régionaux**. Ce montant pourra exceptionnellement être inférieur sans toutefois se situer en dessous de 750 €.

Le total des aides publiques (FDVA compris) ne pourra excéder 80% du coût total du projet.

### Orientations régionales

Les projets devront prioritairement viser à :

- Participer au soutien de l'engagement bénévole,
- Renforcer la gouvernance associative,
- Soutenir l'**animation** des territoires en favorisant les relations partenariales entre acteurs,
- Tendre à renforcer l'**égalité** entre les territoires et la participation citoyenne.

### Pièces obligatoires au dossier

Pièces à vérifier ou à déposer sur Le Compte Asso :

- Dossier CERFA,
- RIB au nom de l'association,
- Avis de situation au répertoire SIREN,
- Statuts de l'association,
- Liste des personnes chargées de l'administration,
- Rapport d'activité le plus récent,
- Comptes approuvés au dernier exercice clos.



AG réalisées ? Changement au sein du comité ? Pensez à mettre à jour les documents sur votre Compte Asso avant toute demande !

## Dépôt de demande de subvention

Le dépôt de la subvention se fait en ligne sur la plateforme Le Compte Asso :

- <u>L'association mène une action locale ou départemental (majorité des cas)</u>: le dépôt de la demande se fait auprès du **service départemental** jeunesse, engagement et sports du département,
- <u>L'association mène une action sur plusieurs départements ou à l'échelle régional</u>: le dépôt de la demande se fait auprès de la **DRAJES** (réservé aux actions Ligue),

Retrouver le code à indiquer pour demander votre subvention : voir en page suivante.

## **Codes subvention et contacts**

Département des Ardennes (08)	<u>«FDVA</u> -Fonctionnement-actions-ARDENNES 2023» Code: 644	sdjes08@ac-reims.fr
Département de l'Aube (10)	<u>«FDVA</u> -Fonctionnement-actions-AUBE 2023» Code: 645	Catherine BECUE
		ce.sdjes10.vie-associative@ac-reims.fr
Département de la Marne (51)	<u>«FDVA</u> -Fonctionnement-actions-MARNE 2023» Code: 646	<u>Ddva 51:</u> Salomé LEBAIGUE ce.sdjes51.fdva@ac-reims.fr
Département de la Haute-Marne (52)	<u>«FDVA</u> -Fonctionnement-actions-HAUTE-MARNE 2023» Code: 647	ce.sdjes52@ac-reims.fr / sebastien.bailleul1@ac-reims.fr
Département de la Meurthe-et-Moselle (54)	<u>«FDVA</u> -Fonctionnement-actions-MEURTHE-ET- MOSELLE 2023» Code: 648	ce.sdjes54.vie-associative@ac-nancy-metz.fr
Département de la Meuse (55)	<u>«FDVA</u> -Fonctionnement-actions-MEUSE 2023» Code: 649	ddva55@ac-nancy-metz.fr
		Gilles LECLER, <u>tél:</u> 06 31 29 05 71
Département de la Moselle (57)	<u>«FDVA</u> -Fonctionnement-actions-MOSELLE 2023» Code: 650	ce.sdjes57.fdva@ac-nancy-metz.fr
Département du Bas-Rhin (67)	<u>«FDVA</u> -Fonctionnement-actions-BAS-RHIN 2023» Code: 651	Nadine MAUREL ce.fdva67@ac-strasbourg.fr
Département du Haut-Rhin (68)	<u>«FDVA</u> -Fonctionnement-actions-HAUT-RHIN 2023» Code: 652	ce.sdjes68@ac-strasbourg.fr
Département des Vosges (88)	$\underline{\text{\ensuremath{\text{wFDVA}}}}\text{-} Fonction nement-actions-VOSGES 2023} \\ \text{\ensuremath{\text{Code}}} \\ \text{\ensuremath{\text{Code}}} \\ \text{\ensuremath{\text{Fonction}}} \\ \text{\ensuremath{\text{Code}}} \\ \ensuremath{\text{Cod$	fdva-dsden88@ac-nancy-metz.fr

# Date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers devront être déposés **pour le 20 février 2023 avant midi** pour tous les départements.



# Ligue Grand Est de Football

AU SERVICE DU FOOTBALL